

Procédure d'urgence sanitaire bactériologique suite analyses

Présence d'entérocoques ou d'E. coli, germes > 100/ml (sources) ou > 300/ml (réseau)

Procédure d'information

- 1 Annoncer la pollution aux responsables communaux concernées (voir onglet \$)
- 2 Annoncer la pollution à l'OFCO (voir onglet \$)
- 3 Informer l'auberge et les propriétaires d'aquariums d'une chloration de l'eau
- 4 Si risque de danger, informer la population (selon instructions OFCO, notamment, flyer onglet \$)

Procédure de désinfection du réservoir et du réseau (eau de Javel)

- 5 Prélever plusieurs litres d'eau polluée à titre de preuve (dans bouteilles eau minérale en verre)
- 6 Baisser le niveau d'eau du réservoir d'environ 1 m (vannes de vidange, bonde bac de jaugeage)
- 7 Ensuite, verser l'eau de Javel dans le bac de jaugeage (quantités, voir ci-après)

Concentration Javel	E. coli et entérocoques > 10 UFC	E. coli et entérocoques < 10 UFC
2,5 %	10 litres	4 litres
6 %	4,2 litres	1,7 litres
10 %	2,5 litres	1 litre
14 %	1,8 litres	0,7 litre

- 8 Mettre hors service le captage pollué (si identifié)
- 9 Désinfecter la chambre de réunion et la canalisation d'amenée au réservoir
- 10 Purger et désinfecter le réseau avec l'eau chlorée (Moulin, bornes hydrantes selon onglet \$)

Contrôles après désinfection du réseau

- 11 Identifier le captage pollué (analyses bactériologiques), le déconnecter du réseau
- 12 Désinfecter la chambre de réunion et la canalisation d'amenée au réservoir
- 13 Rechercher la cause possible de la pollution (bassin versant des captages)
- 14 Réaliser des analyses bactériologiques au réservoir et au moulin, après 3-4 jours
- 15 Contrôler la teneur en chlore actif résiduel dans le réseau (contacter Bovey, onglet \$)

Persistance de la pollution après 3 jours

- 16 Si point 14 négatif, répéter points 6, 7 et 9 et suivants pertinents
- 17 Si persistance de la pollution, installer une installation de chloration
- 18 Si impossible, assurer un ravitaillement du réservoir par camion citerne (environ 90 m³/jour, y c. fontaines)

Fin de la pollution

- 19 Si point 4 appliqué, informer la population de la fin de l'alerte (flyer onglet \$)